



Commune d' ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME

Carte de localisation des aléas naturels

- Crues torrentielles
- Chutes de blocs
- Mouvements de terrain
- Zone humide



Echelle: 1/25 000 ème

Limite communale

Ce plan ne constitue pas un document réglementaire opposable aux tiers.
Il a été élaboré par les Services de l'Etat en novembre 2007 en fonction des données scientifiques connues à cette date.
Il a été établi pour définir les zones dans lesquelles le Maire devrait procéder à l'information des populations sur les risques majeurs en application du Code de l'Environnement (Art. L125-2) et du décret du 11/10/1990 modifié.

n°d'autorisation IGN: PARIS 199(1984)50-51

